



OBSERVATOIRE LATIN
DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE

L'Essentiel

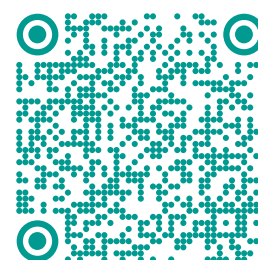


Protection de l'enfant dans les séparations parentales conflictuelles

Chaque année en Suisse de nombreux enfants vivent le divorce de leurs parents. Seule une minorité des séparations fait l'objet d'une intervention d'une autorité extérieure et donne lieu à un mandat d'enquête sociale ou à des mesures de protection. Toutefois, les séparations parentales conflictuelles représentent une part importante des dossiers ouverts dans les instances de protection de l'enfant.

L'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse s'est penché sur cette question en réalisant une étude exploratoire afin de mieux saisir le fonctionnement et les enjeux de cette problématique au sein des services cantonaux de protection. L'équipe de projet a choisi une méthode mixte combinant revue de littérature, analyse documentaire et entretiens avec les acteurs clés de la protection de l'enfant.

[Accéder au rapport](#)



OBJECTIFS

Ce rapport vise à :

- ▶ Dresser un état des lieux des dispositifs cantonaux engagés dans la protection de l'enfant lors de séparations parentales conflictuelles.
- ▶ Saisir les perceptions et expériences des professionnel·le·s impliqués dans ces processus afin de dégager des pistes d'amélioration en adéquation avec les droits de l'enfant.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans cette étude, sont considérées « conflictuelles », les séparations de parents pour lesquelles une autorité (APEA ou Tribunal civil) chargée de statuer sur les effets du divorce ou de la séparation

des parents adresse un mandat d'enquête sociale et/ou de surveillance des relations personnelles en raison de l'absence d'accord entre les parents.

ETAT DES LIEUX

Les séparations parentales conflictuelles affectent le bien-être des enfants et nombreux sont les facteurs qui peuvent contribuer à envenimer les conflits et accentuer leurs effets négatifs pour les enfants ou au contraire les réduire. Les principaux points de débat identifiés sont :

- ▶ La participation effective de l'enfant dans les décisions le concernant,
- ▶ Les difficultés à appréhender l'intérêt supérieur de l'enfant,
- ▶ La distinction entre le conflit et la violence.

OBSERVATIONS

A travers une représentation schématique des dispositifs de chaque canton, l'étude montre une variation importante des dispositifs de protection d'un canton à l'autre :

- ▶ La participation des enfants dans la procédure se limite parfois à son audition, avec des variations selon la méthode utilisée, la personne chargée de l'audition et l'âge des enfants.
- ▶ Une grande diversité de pratiques et d'organisations au sein des services pour l'exécution des mandats de surveillance des relations

personnelles et la réalisation des enquêtes sociales : certains disposent d'unités spécialisées dédiées uniquement aux enquêtes sociales liées à des séparations parentales conflictuelles (Genève et Vaud) alors que d'autres répartissent ces mandats dans d'autres secteurs.

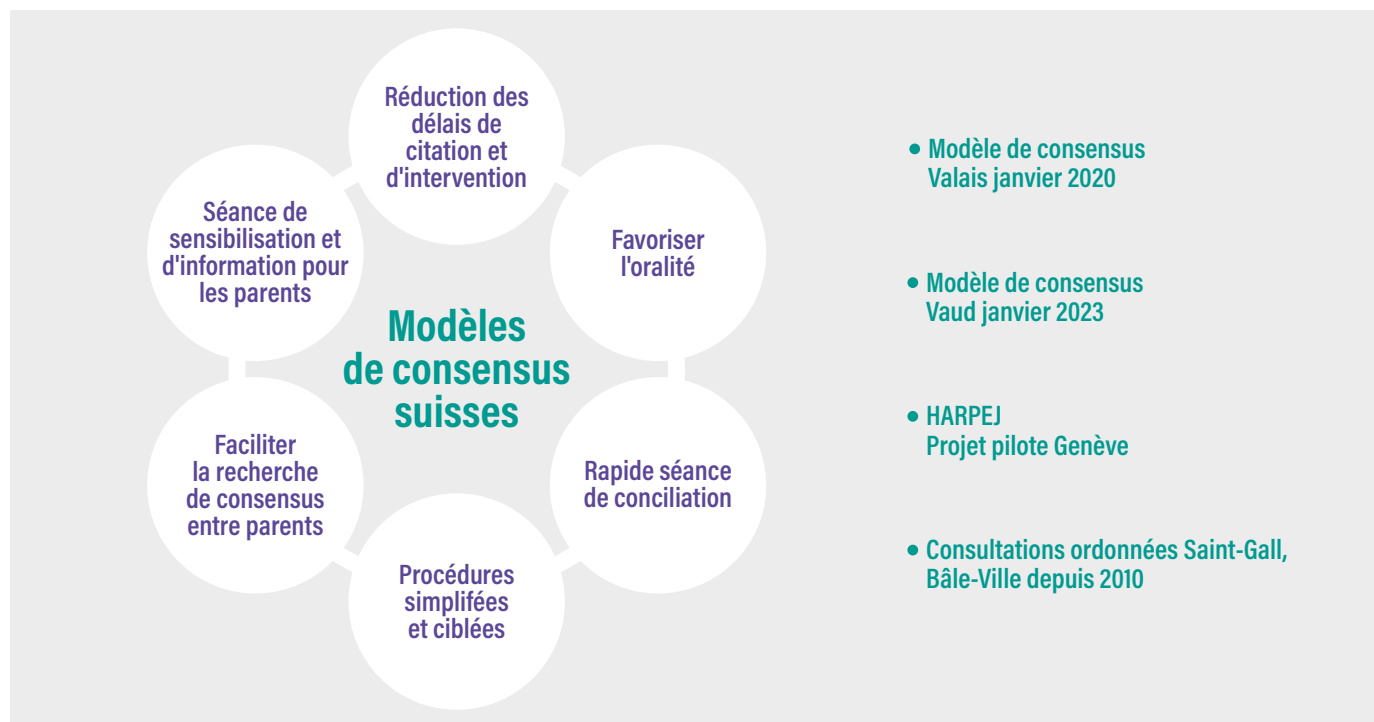
- ▶ Les dispositifs et ressources disponibles pour soutenir les parents et secondariser les intervenant·e·s en protection de l'enfant (IPE) dans ces situations conflictuelles varient fortement entre les cantons.

CONSENSUS PARENTAL

Le suivi des enfants pris dans des séparations parentales conflictuelles et les tensions qui peuvent les traverser représentent une charge de travail importante. Afin de prévenir les conflits

parentaux et leurs amplifications, certains cantons se sont engagés dans des projets pilotes de consensus parental et les premières expériences ont encouragé d'autres cantons dans ce sens.

Figure 1 : Objectifs visés par les projets pilotes inspirés du modèle de consensus



Tous ces modèles sont construits dans une perspective préventive et visent la recherche de consensus, le maintien d'une coparentalité fonctionnelle, la réduction de la judiciarisation des

séparations et de l'escalade dans le conflit. Ces modèles ne sont donc pas adéquats en cas de violence ou de conflits sévères.

QUAND LA PRÉVENTION NE SUFFIT PLUS

Dans les situations de conflits sévères ou de violence, l'approche préventive du modèle de consensus ne suffit plus. Ces situations sont complexes, caractérisées par d'importantes et longues

batailles judiciaires, une fragilisation des compétences parentales et des enjeux de sécurité tant pour les enfants que pour les parents.

Figure 2 : Enjeux des situations de conflits sévères

Enjeux	Distinction entre conflit et violence	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact de la violence sur le bon développement de l'enfant ▶ Détection parfois difficile de la part des parents et des professionnel·le·s ▶ Distinction entre conflit et violence par le rapport asymétrique à l'autre
	Participation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enjeu de conflit de loyauté de l'enfant ▶ Garantir la confidentialité, l'informer et ne pas le ou la forcer
	Composer avec des récits contradictoires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque des fausses allégations ▶ Risque d'instrumentalisation des IPE
	Maintien du lien parent-enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tension sur le maintien ou non du lien entre le parent et l'enfant

PERSPECTIVES

Identifier les besoins du terrain et les contextes dans lesquels émergent ces besoins est un point crucial pour pouvoir réfléchir aux solutions les plus appropriées. Cette étude a ainsi permis d'appréhender

les dispositifs des cantons romands et leurs diversités d'une part et d'identifier différents besoins des professionnel-le-s du domaine de la protection de l'enfant d'autre part.

Figure 3: Besoins identifiés et suggestions d'approfondissements

Besoins des services de protection	<p>Organisation de journées d'échanges de pratique et d'expériences, par ex :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Favoriser les échanges intercantonaux, interprofessionnels et interdisciplinaires▶ Favoriser la circulation des informations▶ Partage de méthodes de résolution des conflits▶ Repérage de la violence domestique <p>Transfert de connaissances et développement d'outils</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Evaluation des projets pilotes : effets et impacts sur les enfants▶ Formations ciblées (i.e. formes de violences, point de vue de l'enfant)
Pistes d'approfondissement	<p>Enquêtes et études auprès :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ des enfants et des jeunes concernés par les séparations parentales conflictuelles▶ des parents concernés par les séparations parentales conflictuelles▶ des professionnels chargés de l'exécution des mandats▶ des instances mandataires

POUR ALLER PLUS LOIN

BFEG. (2020). La violence dans les situations de séparation. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

Godbout, É., Turbide, C., Poitras, K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, F., & Roy, D. (2023). Les conflits sévères de séparation : Comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés? In *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : Les premiers moments* (p. 411-438). Presse de l'Université Laval

Krüger, P., Lorenz Cottagnoud, S., Mitrovic, T., Mahfoudh, A., Gianelle-Frieden, E., & Droz-Sauthier, G. (2024). Offres de soutien et mesures de protection pour les enfants exposés à la violence dans le couple parental, version courte. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) & Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD).

Odier, L., Gerber, C., Balmer, R., & Galley, L. (2024). Protection de l'enfant dans les séparations parentales conflictuelles. Étude exploratoire dans les cantons romands. Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse.

Rey-Mermet, C., & Wack, C. (2021). Le modèle de consensus parental en pratique. *Revue de l'avocat*, 9/2021, 374-381.

Stutz, H., Bischof, S., Heusser, C., Guggenbühl, T., Simoni, H., Degen, M., & Büchler, A. (2022). Quand les parents ne vivent pas ensemble – Parentalité et quotidien des enfants. Commission fédérale pour les questions familiales (COFF).

